Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le //1/2/2024 5 10

ID: 081-218100816-20241209-20241209DL66-DE

DEPARTEMENT DE LARN



## **COMMUNE DE DOURGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** Séance du 9 décembre 2024 N° 20241209DL66

Consellers et Quorum

En exercice: 13 Présents: 10

Pouvoirs: 0

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2024

Date d'affichage: 03/12/2024

# OBJET: ONF - Programmation et mise en vente des coupes pour 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents** 

Mme COUGNAUD Dominique, Maire.

Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints

Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,

MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée :

Mme DIOT Stéphanie

Absents:

MM. BEILLARD Adrien, BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire fait part au conseil municipal des propositions de l'ONF pour la programmation des coupes et leur mise en vente pour l'année 2025, en forêt communale.

### 1. Proposition en rapport au programme de l'année 2025 prévue par l'aménagement de la forêt :

| N° UG<br>Néant | Groupe | Surface (ha) Néant | Volume total<br>estimé (m3)<br>Néant | Inscription / Report<br>/ Abandon<br>Néant | Observation  Aménagement en cours |
|----------------|--------|--------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------------|
|                |        |                    |                                      |  |                                   |

### 2. Proposition en rapport au programme de l'année 2025 non prévue par l'aménagement de la forêt :

| N° UG | Groupe       | Surface (ha) | Volume total<br>estimé (m3) | Inscription / Report<br>/ Abandon | Observation                        |
|-------|--------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| 2.1   | Amélioration | 4.86         | 1400                        | Inscription                       | Dépérissement avéré<br>des épicéas |
| 3.1   | Amélioration | 2.73         | 790                         | Inscription                       | Dépérissement avéré des épicéas    |
| 4.1   | Amélioration | 2.97         | 860                         | Inscription                       | Dépérissement avéré<br>des épicéas |

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 1/1/12/20245 ID: 081-218100816-20241209-20241209DL66-DE

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'inscrire au programme des coupes de l'année 2025 et de laisser toute liberté aux équipes de l'ONF pour entreprendre et réaliser les opérations de martelage et de commercialisation des bois des unités de gestion suivantes:

| N° UG | Groupe       | Surface (ha) | Vente               |
|-------|--------------|--------------|---------------------|
| 2.1   | Amélioration | 4.86         | En bloc et sur pied |
| 3.1   | Amélioration | 2.73         | En bloc et sur pied |
| 4.1   | Amélioration | 2.97         | En bloc et sur pied |

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ

Affiché en Mairie le 11 décembre 2024

Le Maire,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien sulvant : http://www.telerecours.fr.